

Vendredi 24 janvier 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Blesle s'est réuni à 20h30. Étaient excusés : Mmes Jeanne-Marie Pothier, Lucie Chappe et M. Jacques Barraud. J.M. Pothier ayant donné pouvoir à P. Gibelin.

RÉSULTAT CONSULTATION CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE

Le Conseil Municipal a entériné le choix de la commission d'appel d'offres quant aux propositions reçues pour le Centre d'Expression Culturelle. Les offres ont fait l'objet d'une notation sur plusieurs critères : Technique, Prix, Délais et Environnement. Les entreprises retenues sont celles ayant obtenu les meilleures notes pour chaque lot.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE LA BRASSERIE

Monsieur le Maire a présenté les résultats de l'audit énergétique du local municipal qui est occupé par la brasserie.

Sont préconisés : l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des baies vitrées, le renforcement de l'isolation, l'installation d'un chauffage, l'amélioration de la ventilation et enfin la fermeture de la mezzanine.

Le montant prévisionnel des travaux serait de 153 000 € en ne faisant que la partie plein pied et 195 000 € en ajoutant un chauffage. Contact sera pris avec le locataire de façon à ce que la décision soit conjointe en définissant le calendrier et le plan de financement.

PROCÉDURE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE

L'équipe Municipale a dû se pencher sur un bien immobilier se trouvant dans le village de Blesle et qui se trouve aujourd'hui sans propriétaire, dans un état de délabrement avancé et qui provoque des entrées d'humidité dans les propriétés voisines. Le bien ne menaçant pas de tomber sur le domaine public, la solution envisageable serait de débiter une procédure de bien vacant et sans maître engagée par la commune de Blesle dans le but de céder le bien à un acquéreur s'engageant sur les travaux à faire pour effacer les désagréments causés au voisinage et à payer tous les frais afférant à la cession du bien. Le Conseil Municipal a décidé d'entamer cette procédure.

MODIFICATIONS STATUTS SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES 43

Le Conseil Municipal a accepté les modifications des statuts du syndicat départemental d'énergie 43.

AVENANT MAÎTRISE D'OEUVRE BOULANGERIE

Un avenant d'honoraires du Maître d'oeuvre a été voté par le Conseil Municipal concernant les travaux de la boulangerie. Le repreneur avance bien dans ses démarches. Son projet est soutenu par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

CONVENTIONS CENTRE DE GESTION 43

Une délibération a été prise par le Conseil Municipal pour autoriser le Centre de gestion à lancer la procédure de consultation concernant les contrats d'assurances risques statutaires et autorise le Maire à signer l'avenant relatif à la convention d'adhésion au service médecine préventive.

DEMANDE SUBVENTION VOYAGE COLLÈGE

Le collège de Blesle organise un voyage scolaire en Espagne. Le budget est de 22 000 € pour 60

élèves et 5 accompagnants. La participation des familles serait de 260 € par élève si le collège obtient des subventions à hauteur de 4 040 € et sur la base d'une contribution de la part du collège à hauteur de 2 100 €. Le Conseil Municipal a voté une subvention de 1 500 €.

INDEMNITÉS RECEVEURS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal a voté les indemnités de conseils pour un montant de 119.29 € et de 357,86€ soit 100 % de l'indemnité pour les 2 Trésoriers ayant occupé la fonction sur l'année et 30.49 pour l'indemnité de budget.

FRANCHISE ASSURANCE

Le règlement d'un litige a été couvert à hauteur de 704 € par l'assurance de la commune et la somme de 491,00 € restante, correspondante à la franchise, doit être versée par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

MISE EN NON-VALEUR

Sur proposition de la Trésorerie, le Conseil municipal accepte de mettre en non-valeur les sommes de 30,38€ sur le budget Commune et 278,96 sur le budget assainissement.

DROITS PRÉEMPTION

Les biens G191, G59, G60, G61, G626, G772, A393, H38, H41, H43, H66, H70, H77, H1497, H1525, H1530, H1537, H1506, A792, G181 et F582 sont laissés libre à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Une modification de la délibération concernant l'échange d'un terrain voté lors d'une réunion précédente a été demandé par le notaire qui souhaite que soit mentionnée la valeur indiquée à l'actif de la commune. Le Conseil Municipal valide cette modification.

La commune de Blesle est partenaire employeur avec les pompiers et de ce fait une nouvelle convention peut être signée pour la prise en charge des enfants à la cantine et en périscolaire lors des interventions. Le Conseil Municipal a décidé de signer cette nouvelle convention.

La taxe d'habitation des résidences principales ne sera plus perçue par la commune. Les sommes qui seront versées en compensation aux communes seront prises sur la taxe foncière du département et compensera à l'euro près. Les questions sur l'évolution dues aux nouvelles constructions restent actuellement sans réponse.

Orange commencera les travaux sur le relai du Chausse pour déployer la 4G en début d'année. L'amélioration sera effective au second semestre 2020.

La Région a versé les fonds Européens attendus depuis plusieurs mois soit un montant de 205 091.45 €.

La Commune de Blesle a bénéficié d'un don d'un particulier, il s'agit d'un garage dans lequel se trouvent des vestiges de l'église St Martin.